

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 04 juillet 2024

Présents: Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Matthieu HENRY, Roseline MUSARD, Boris BAUWENS, Didier AFFRE, Frédérique BEAUFUME, Bruno BESSIERES, Alain CAUQUIL, Yves MONDON, Véronique HERNANDEZ, César LARRIBEAU

Représentés:

Excusés: Evelyne HUGUES, Ophélie LAMOUREUX, Pierre-Franck LUYE

Absents:

Secrétaire de séance: Martine LUGAGNE

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 23 mai 2024.

Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations supplémentaires pour les équipements en hébergements touristiques au camping municipal et l'acquisition des parts SAFER par la commune.

1- Versement trimestriel des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Monsieur le Maire indique que ces indemnités sont calculées au regard d'un pourcentage de l'indice brut 1027 soit 25% de l'indice brut de la fonction publique à Monsieur le Maire et 7.22% de l'indice brut pour les 4 adjoints. Monsieur le Maire précise qu'il renonce au taux maximal auquel il a droit. Ces indemnités seront versées trimestriellement à terme échu.

Vote à l'unanimité.

2- Reprise du réseau d'assainissement sur les hameaux d'Ichis, Fouilho et La Prade

Considérant le schéma directeur d'assainissement collectif de la commune établi en décembre 1999 et en cours de révision,

Considérant la nécessité de compléter les dispositifs d'épuration et de supprimer tous déversement d'eau usée dans la nature,

Monsieur le Maire expose le projet de réalisation de trois systèmes d'épuration collectif concernant le hameau d'Ichis, le hameau de Fouilho et le secteur des Prades comprenant le camping.

Ce projet sera réalisé en trois phases.

La première phase concernera le hameau d'Ichis avec reprise des réseaux existants et la création d'une station avec filtre à sable, plantée de roseaux.

La deuxième phase consistera à connecter les différents réseaux d'eau usée du hameau de Fouilho au réseau menant à la station du Bourg par la création d'un poste de relevage.

La troisième phase verra la création d'un poste de relevage sur le chemin des Prades qui sera relié au réseau de la station du Bourg.

Réseau assainissement Ichis : **526 213 € HT**

Travaux	288 732 € HT
Etudes, essais, réception	83 170 € HT
Création station épuration	154 311 € HT

Réseau assainissement Fouilho : **351 077 € HT**

Travaux	287 854 € HT
Etudes, essais, réception	63 223 € HT

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE PREMIAN

Réseau assainissement La Prade : **199 773 € HT**

Travaux	156 603 € HT
Etudes, essais, réception	43 170 € HT

Le coût global de cette opération sera de **1 077 063 € HT** (dont 189 563 € HT de frais d'études, essais, réception et 887 500 HT de travaux).

Vote à l'unanimité.

3- Protection sociale complémentaire- Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

Monsieur le Maire expose la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale qui place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au CDG 34 afin de mener la mise en concurrence.

Vote à l'unanimité.

4- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023

Monsieur le Maire de Prémian rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article M.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vote à l'unanimité

5- Révision tarif cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la convention de restauration les prix des repas et frais applicables à compter du 1er septembre 2024 sont révisés.

Tarif appliqués à compter du 1er septembre 2024 :

- repas maternelle	: 4.01 euros TTC
- repas primaire	: 4.01 euros TTC
- repas adulte	: 4.01 euros TTC.

Vote à l'unanimité.

6- Réfection ancienne coopérative

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu du programme Réfection de l'ancienne coopérative. Les travaux ont débuté à la fin du mois de juin et ont dû s'interrompre après la découverte de bris de plusieurs fermettes supportant la toiture sur le pan est, près de la boulangerie. La rénovation et la mise en sécurité de cette partie de la toiture nécessitent la dépose de panneaux de la centrale photovoltaïque, de la couverture en tuiles et le remplacement des fermettes. Pour permettre une reprise la plus rapide possible des activités culturelles au Fil des Arts, il n'est pas possible de trop différer le commencement des travaux. Plusieurs devis ont été demandés pour estimer la dépense future qui représente un montant total de 55 705.40 HT :

Réfection de la toiture	41 405.40 € HT
Dépose et repose de panneaux photovoltaïques	11 500.00 € HT
Dépose et repose réseau électrique intérieur	2 800.00 € HT
TOTAL	55 705.40 € HT

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal de solliciter des subventions pour le projet Réfection de l'Ancienne coopérative et la réalisation des travaux.

Vote à l'unanimité.

7- Equipements hébergements touristiques au Camping Municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'équipement d'hébergements touristiques au Camping "Les Terrasses du Jaur" réalisé en 2017-2018. Ce programme comportait l'achat de 3 mobile homes et 2 chalets. La fréquentation et la demande nécessitent de compléter ce programme avec l'installation d'un nouveau chalet (43 829.08 € HT) et d'un autre type de location (lodge ou roulotte). Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux demandes de subvention pour l'achat d'équipements d'hébergements touristiques et la réalisation des achats.

Vote à l'unanimité

8- Acquisition parts SAFER par la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir les parts que possèdent la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Occitanie au sein du groupement forestier "Les Coucouruques" sis à Prémian afin de devenir majoritaire. Ledit groupement, lors de son assemblée générale du mercredi 29 mai 2024, a donné son accord afin que la SAFER cède à la Commune de Prémian ses parts. Elles sont au nombre de 2 231 et correspondent à 22Ha31 de terrain.

L'acquisition représente la somme de cinq mille euros (5 000 €)

Vote à l'unanimité

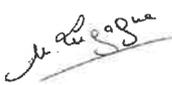
9- Questions diverses

Arrosage: Deux personnes ont été recrutées afin d'arroser les fleurs du village (une en juillet et une en août).

Groupement Forestier des Coucouruques : Monsieur Boris BAUWENS, Adjoint au Maire, présente le compte rendu de la dernière assemblée générale du Groupement Forestier des Coucouruques qui a eu lieu le mercredi 29 mai 2024. Il informe le Conseil que sa nomination comme gérant du Groupement Forestier des Coucouruques a été validée par le Tribunal de commerce.

SEANCE LEVEE A 20h30

La Secrétaire de séance :
Martine LUGAGNE,



Le Maire :
Roland COUTOU,



TABLE RÉCAPITULATIVE

de la séance du 04 juillet 2024

par date

DATE	NUMERO	OBJET
04/07/2024	DE_025_2024	VERSEMENT TRIMESTRIEL DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 018_2020
04/07/2024	DE_026_2024	REPRISE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LES HAMEAUX D'ICHIS, FOUILHO ET LA PRADE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 023_2024
04/07/2024	DE_027_2024	PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS
04/07/2024	DE_028_2024	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023
04/07/2024	DE_029_2024	REVISION TARIF CANTINE SCOLAIRE
04/07/2024	DE_030_2024	REFECTION ACIENNE COOPERATIVE
04/07/2024	DE_031_2024	EQUIPEMENTS HEBERGEMENTS TOURISTIQUES AU CAMPING MUNICIPAL
04/07/2024	DE_032_2024	ACQUISITION PARTS SAFER PAR LA COMMUNE